

Réalisation d'une liaison entre la RD 973 et le projet de déviation Villelaure / Pertuis sur la commune de Pertuis

Le Conseil départemental de Vaucluse et la Métropole d'Aix-Marseille Provence-Territoire du Pays d'Aix travaillent ensemble à la création d'une liaison routière entre l'entrée Ouest de Pertuis (RD 973) et sa déviation Sud-Ouest.

Toujours plus pour des déplacements facilités en zone urbaine

L'importance de l'agglomération de Pertuis et sa situation géographique en font un carrefour routier très fréquenté.

La déviation Sud-Ouest de l'agglomération et le nouveau pont sur la Durance - mis en service par le Département - ont contribué à l'amélioration des conditions générales de déplacements et à celle du cadre de vie des habitants du centre-ville.

La réalisation prochaine du projet de déviation Villelaure/Pertuis permettra de renforcer ces effets, en déviant une grande partie du trafic de transit circulant actuellement dans les zones urbanisées de l'entrée Ouest de Pertuis.

Cependant, le développement urbain prévu à l'Ouest de la commune, le long de la RD973 notamment, devrait induire un trafic accru qui sera contraint de traverser le secteur urbain pour rejoindre la déviation.

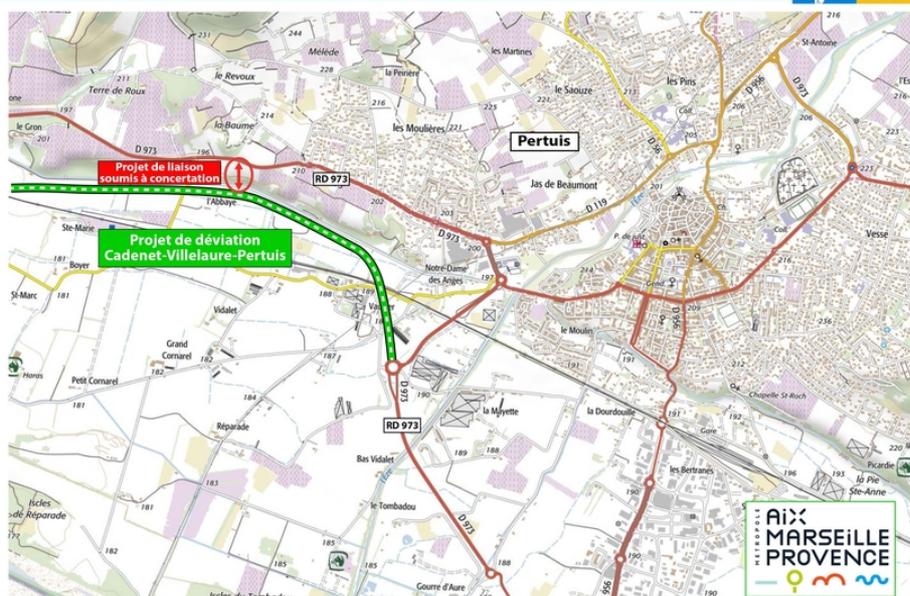
Une liaison entre la RD973 et le projet de déviation Villelaure/Pertuis s'avère donc essentielle afin de dévier ce trafic avant la zone urbanisée et pacifier ainsi les voies urbaines existantes.

Le projet soumis à concertation publique

Le projet qui a été soumis à la concertation consiste à réaliser une courte liaison routière entre la RD973 à l'ouest de Pertuis et le projet de déviation Villelaure/Pertuis.

Il permettra d'améliorer la desserte des quartiers en développement de l'ouest de Pertuis et de pacifier les voies urbaines en redirigeant hors de la zone urbaine le trafic routier en transit sur la RD973 souhaitant rejoindre le sud de l'agglomération.

Le nouvel aménagement poursuivra ainsi les efforts entrepris, tout en harmonisant le réseau de déplacements avec le développement urbain du secteur.



Compte tenu des caractéristiques du projet et conformément à la réglementation en vigueur une concertation du public en amont des procédures réglementaires a été organisée du lundi 28 février au vendredi 1^{er} avril 2022. Elle a permis à chacun de s'exprimer à ce sujet.

Un [bilan de cette concertation publique](#) a été réalisé et approuvé par l'assemblée départementale le 07 octobre 2022 ([consulter la délibération](#)).

Etudes et documents complémentaires

Des études techniques complémentaires ainsi que des documents nécessaires aux procédures réglementaires vont à présent être produits.

Ils feront l'objet d'une enquête publique préalable aux acquisitions foncières et aux travaux.



Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à environ 8 millions d'euros dont le financement est partagé pour moitié entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil départemental de Vaucluse, en charge de la maîtrise d'ouvrage.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09